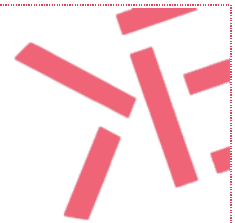


# Je suis Ekopolis, j'adhère



- Je suis un professionnel de l'aménagement ou de la construction travaillant en Ile-de-France.
- J'ai envie d'intégrer un réseau interprofessionnel, d'échanger avec mes pairs, de partager mes expériences et les valoriser.
- Je désire marquer l'engagement de ma structure en faveur du développement durable et contribuer à un élan collectif.
- Je veux rester informé des évolutions et des événements.
- Je souhaite bénéficier des avantages réservés aux adhérents (gratuité et priorité d'accès aux événements, abonnement à EkoCoulisses, participation à la vie de l'association).

## > Adhérer c'est simple

Adresser le bulletin d'adhésion, accompagné d'un chèque établi à l'ordre d'Ekopolis du montant de la cotisation correspondant à ma situation (voir barème au verso), à l'adresse suivante : *Ekopolis, 155 avenue Jean Lolive, 93500 Pantin*

## > Charte Ekopolis

En tant qu'adhérent, je m'engage à fonder mon implication au sein de l'association sur la base des quatre principes suivants :

- le souci de l'échange et du partage entre pairs pour le bénéfice de tous,
- le respect des convictions de chacun,
- la mise à distance des enjeux professionnels particuliers, notamment financiers,
- l'ouverture à une approche favorisant la pluridisciplinarité.
- Je m'engage également à participer à la vie de l'association, indispensable à son dynamisme.

## Bulletin d'adhésion

### Entreprise ou organisme

.....  
.....  
.....

### Adresse

.....  
.....  
.....

### N° SIRET (14 chiffres)

.....

### Site Internet

.....

### Téléphone (standard)

.....

J'adhère à la charte d'Ekopolis

Fait à .....

Le .....

### Référént principal M. / Mme

.....

### Fonction

.....

### Ligne directe

.....

### Portable

.....

### Mail

.....

### Activité(s) principale(s)

.....

.....

.....

Signature et cachet de l'adhérent

## EKOPOLIS - Barème de cotisations

03.04.18

Catégorie d'adhérent	Cotisation annuelle (€)*
<b>1. Maîtrise d'ouvrage</b>	
1.1 Organisations représentatives de la maîtrise d'ouvrage	1 250
1.2 Maîtrise d'ouvrage publique	
Collectivités territoriales, structures intercommunales	
Nb Habitants < 10 000	300
10 000 < Nb Habitants < 50 000	500
50 000 < Nb Habitants < 200 000	1 000
Nb Habitants > 200 000	0,5 ct./hab
Entreprises publiques locales, syndicats mixtes: SEM, EPL, SPL	
CA < 200 K€	300
200 K€ < CA < 600 K€	500
600 K€ < CA < 1 M€	700
1 M€ < CA < 3 M€	1 000
3 M€ < CA < 10 M€	2 000
10 M€ < CA < 50 M€	3 000
CA > 50 M€	4 000
1.3 Maîtrise d'ouvrage privée: promoteurs privés	
CA < 200 K€	300
200 K€ < CA < 600 K€	500
600 K€ < CA < 1 M€	700
1 M€ < CA < 3 M€	1 000
3 M€ < CA < 10 M€	2 000
10 M€ < CA < 50 M€	3 000
CA > 50 M€	4 000
1.4 Organismes de logements sociaux	
Moins de 10 000 logements	500
Plus de 10 000 logements	1 000
<b>2. Maîtrise d'œuvre et conseil</b>	
2.1 Organisations représentatives de la maîtrise d'œuvre et des entreprises de conseil	1 250
2.2 Entreprises de maîtrise d'œuvre et conseil	
CA < 60 K€	100
60 K€ < CA < 130 K€	200
130 K€ < CA < 200 K€	300
200 K€ < CA < 600 K€	500
600 K€ < CA < 1 M€	700
1 M€ < CA < 3 M€	1 000
3 M€ < CA < 10 M€	2 000
10 M€ < CA < 50 M€	3 000
CA > 50 M€	4 000
<b>3. Entreprises de mise en œuvre, de fourniture et de maintenance</b>	
3.1 Organisations représentatives des entreprises de mise en œuvre	1 250
3.2 Entreprises de mise en œuvre	
CA < 130 K€	200
130 K€ < CA < 200 K€	300
200 K€ < CA < 600 K€	500
600 K€ < CA < 1 M€	700
1 M€ < CA < 3 M€	1 000
3 M€ < CA < 10 M€	2 000
10 M€ < CA < 50 M€	3 000
CA > 50 M€	4 000
<b>4. Associations et institutionnels</b>	
CA < 60 K€	100
60 K€ < CA < 130 K€	200
130 K€ < CA < 200 K€	300
200 K€ < CA < 600 K€	500
600 K€ < CA < 1 M€	700
1 M€ < CA < 3 M€	1 000
3 M€ < CA < 10 M€	2 000
10 M€ < CA < 50 M€	3 000
CA > 50 M€	4 000
<b>5. Autres adhérents</b>	
Adhérents à titre individuel - Etudiants, demandeurs d'emplois	20
Autres adhérents à titre individuel	45
Etablissements d'enseignement et recherche	500
Les communes membres d'une intercommunalité adhérente ainsi que les adhérents d'une association adhérente, bénéficient d'une remise de 10%	
* TVA non applicable, article 293-B du code général des impôts	